

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

6 mars 2026

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 6 mars 2026

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Pierre CHAMBON
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Gilles GASCON
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Monsieur Gérard TACHON
- Monsieur Matthieu VIEIRA
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membre de droit :

- Monsieur Antoine GUÉRIN, préfet délégué pour la défense et la sécurité

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Stéphane GOUEZEC, directeur départemental et métropolitain
- Médecin de classe exceptionnelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Commandant Anthony FOSSAT
- Commandant Franck JACQUIER
- Madame Marie JOUTZ
- Madame Amaya IBARGUREN ESNAL
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 6 mars 2026

Ordre du jour

	Page
R/26-03/01	Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021..... 13
R/26-03/02	Budget principal du SDMIS et budget annexe énergies renouvelables – Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2025..... 14
R/26-03/03	Budget principal – Compte administratif 2025 14
R/26-03/04	Budget annexe énergies renouvelables – Compte administratif 2025..... 17
R/26-03/05	Budget principal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2025..... 19
R/26-03/06	Budget annexe énergies renouvelables – reprise définitive des résultats de l'exercice 2025..... 20
R/26-03/07	Budget principal – Budget primitif 2026 20
R/26-03/08	Budget annexe énergies renouvelables – Budget primitif 2026..... 34
R/26-03/09	Budget principal - Opérations relatives aux provisions – Exercice 2026..... 35

R/26-03/10	Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel pour l'exercice 2025	36
R/26-03/11	Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration	36
R/26-03/12	Modalités de sous-location de l'aile Molière dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA) conclu avec CDC-Habitat (ex-SNI)	37
R/26-03/13	Désignation des 2 maires et des présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats visée à l'article R.1414-23 du code général des collectivités territoriales.....	38
R/26-03/14	Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS.....	39
R/26-03/15	Modification du règlement intérieur du SDMIS	41
R/26-03/16	Modification du règlement opérationnel du SDMIS.....	43
R/26-03/17	Arrêté préfectoral portant création et classement des centres d'incendie et de secours du SDMIS.....	43
R/26-03/18	Élections des représentants du personnel au sein de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) : modalités d'organisation électorale.....	44
R/26-03/19	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1 ^{er} janvier 2025.....	44
R/26-03/20	Convention interdépartementale C2026-09 des services départementaux d'incendie et de secours de la région Auvergne-Rhône-Alpes relative aux frais de formation	46
	Plan en faveur de la transition écologique du SDMIS	46
	Bilan 2025 du plan d'action en faveur de la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations	49

Conseil d'administration

Vendredi 6 mars 2026

(La séance est ouverte à 15 h 00 sous la présidence de Mme KHELIFI.)

Madame KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous. On m'indique que le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

Monsieur le préfet, chers collègues, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs,

La dernière séance a lieu aujourd'hui. C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole en ce début de conseil d'administration. C'est le dernier de la mandature (qui a débuté en 2020 pour certains d'entre nous), à l'exception des représentants du département qui ne renouvelleront pas leur mandat.

C'est l'occasion pour moi, monsieur le préfet, chers collègues, monsieur le directeur, de dresser un rapide bilan de ce mandat 2020-2026 afin de rappeler nos réalisations collectives. Ensuite, j'adresserai mes remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce bilan et qui constituent notre établissement public.

Nous avons démarré notre mandat avec une crise exceptionnelle, la crise Covid-19, au cours de laquelle notre établissement public a joué un rôle majeur et décisif dans le transport aux victimes, dans la réponse que nous avons apportée à cette crise de Covid-19 par le biais du dépistage dans un premier temps, ensuite par la vaccination de masse de nos concitoyens dans nos centres de vaccination.

Un début de mandat également marqué par les alertes de mon prédécesseur, Jean-Yves SECHERESSE, et ses courriers avant son départ sur les difficultés structurelles de notre établissement qui étaient déjà bien identifiées à l'époque, avec les conséquences financières qui allaient venir.

Je voudrais évoquer également le sujet du bail emphytéotique administratif qui est un héritage de plus de 15 ans, qui a certes permis de réaliser de gros travaux sur un certain nombre de nos sites, des travaux nécessaires, d'envergure, mais avec un poids exorbitant sur nos finances et notre endettement, limitant considérablement la capacité d'investissement de notre établissement, sa capacité d'agir, mais un établissement que nous devons continuer à gérer avec responsabilité malgré cette dette du bail emphytéotique administratif qui, je le rappelle, court jusqu'en 2043.

Nous avons entrepris, avec notre directeur actuel, et le précédent à la fin de son mandat de directeur, un certain nombre d'actions concernant le bail emphytéotique administratif. Nous pourrions éventuellement vous en dire quelques mots puisque nous avons entamé des discussions avec CDC Habitat, qui porteront très probablement leurs fruits dans les mois et semaines qui viennent, des effets positifs sur notre capacité financière.

Le contexte socio-économique ne nous a pas épargnés. Je rappelle qu'il a pesé lourdement sur notre établissement durant ce mandat, que ce soit en 2021 et 2023 avec la flambée du coût de l'énergie, ou en 2022 et 2023 avec l'impact considérable des mesures sociales, notamment celles en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires avec l'augmentation du point d'indice.

Autant d'éléments difficiles et de contraintes qu'il a bien fallu prendre en considération dans nos budgets successifs, parce que

nous n'avions pas le choix et parce que ces mesures étaient pour l'essentiel nécessaires.

Elles n'ont pas donné la plénitude des moyens nécessaires pour réaliser la totalité des budgets que nous avons souhaités conduire.

Malgré tout, grâce à notre volonté collective et à nos efforts de gestion, grâce à la forte implication de nos financeurs, eux-mêmes soumis à un contexte budgétaire difficile et contraint, et grâce à l'augmentation des contributions au budget du SDMIS, nous avons pu engager de nombreux projets nous permettant de continuer à répondre aux attentes de nos personnels et à maintenir le haut niveau de performance de notre établissement.

Je souhaiterais rappeler les efforts budgétaires réalisés durant ce mandat, en particulier en faveur de mesures sociales pour les salariés du SDMIS, et je souhaiterais également rappeler les mesures en faveur des investissements.

Tout d'abord, les mesures en faveur de nos personnels, les mesures sociales. Depuis le début du mandat, la métropole de Lyon et le département ont injecté 13 M€ au budget du SDMIS, 8 M€ pour des mesures locales et 5 M€ pour des mesures nationales. Les mesures locales ont porté notamment sur des créations de postes, sur des revalorisations indemnitaires nécessaires, sur des primes exceptionnelles et la prime pouvoir d'achat.

Le protocole d'accord du 19 février 2025 qui a mis fin à 140 jours de grève, et qui a été mis en œuvre à la lettre par le SDMIS, a représenté un coût de 2,5 M€ intégralement financé par les collectivités contributrices.

En novembre 2025, grâce à des économies internes, ce sont encore 500 000 € qui vont être versés aux agents sous forme d'une

prime pour éviter un nouveau conflit social dont les conséquences auraient pu être dramatiques pour notre établissement public.

S'agissant des investissements, compte tenu de la situation financière et budgétaire que j'ai rappelée, nous n'avons pas eu d'autre choix que de les diminuer et de les ramener de 24 M€ à 19 M€. Malgré cela, ce sont près de 11 M€ qui, depuis 2020, ont été engagés pour réaliser des constructions neuves ou des restructurations de casernes à hauteur de 6,7 M€ pour le département du Rhône et de 4,2 M€ pour la métropole de Lyon.

Nous avons ainsi pu inaugurer un certain nombre de casernes sur le territoire du département du Rhône, au nombre de trois : la caserne de Saint-Symphorien-d'Ozon en 2021, la caserne de Villié-Morgon en 2023 et la caserne de Tarare en 2024.

Sur la métropole de Lyon, ce sont deux casernes qui ont pu être rénovées, remplacées : la caserne neuve à Quincieux que nous avons inaugurée en 2023 et la restructuration de la caserne de Villeurbanne-La Doua en 2025.

Permettez-moi également de redire qu'au-delà de ces investissements qui nous ont permis de porter des projets, il y a tous les travaux réalisés par le SDMIS pour un montant global de 6,1 M€ dont 2,8 M€ pour les casernes du département et 3,3 M€ pour les casernes de la métropole de Lyon.

Je n'oublie pas non plus les projets qui ont jalonné ce mandat en lien direct avec notre activité opérationnelle et qui ont nécessité des investissements adaptés.

Je peux notamment citer tout ce qui a permis de structurer le SSUAP (secours et soin d'urgence aux personnes), qui découle de la loi Matras de 2021 avec notamment le déploiement des gestes ASUP

(actes de soin d'urgence aux personnes) désormais accomplis par nos personnels.

Je pense également au projet NEXSIS, nouvelle solution nationale de réception des appels d'urgence et de traitement des opérations de secours, et également au projet RRF nous permettant de disposer désormais de moyens de communication haut débit tout en maîtrisant les coûts, ainsi que je l'ai fermement demandé au contrôleur général lorsqu'il a pris ses fonctions dans le courant de l'été.

Je peux également citer l'immense travail effectué en 2024, avec le SACR arrêté par la Préfète en juillet 2024, qui nous a permis de poser la feuille de route de notre établissement à moyen et long terme, et l'implication constante et déterminée du SDMIS pour concentrer notre activité opérationnelle sur nos missions propres relevant de l'urgence. Je n'oublie pas de citer tout le travail qui nous a permis de diminuer notre activité opérationnelle de 8 % en 2025.

Je veux également rappeler que notre conseil d'administration a adopté un certain nombre de dossiers structurants pendant ce mandat et, je l'espère, pour les prochaines années. Quatre plans d'action ont été adoptés.

Le premier porte sur la transition écologique de notre établissement. Une synthèse vous a été remise sur table et vous sera présentée à la fin de ce conseil d'administration. Quelles que soient nos convictions ou nos divergences en la matière, nul ne peut raisonnablement croire que le SDMIS peut échapper aux conséquences du dérèglement climatique et ne pas avoir sa part à apporter pour lutter contre ses conséquences.

Je suis fière d'avoir pu ouvrir la voie sur ce sujet, j'espère qu'elle sera suivie à l'avenir.

Le deuxième plan d'actions a porté sur l'égalité femmes-hommes avec un plan qui nous a permis de décliner un certain nombre d'actions. Vous aurez un bilan tout à l'heure, préalablement au vote du budget, comme nous le faisons chaque année.

À la suite de ce plan d'actions égalité femmes-hommes, nous avons adopté un plan d'action pour lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité et la diversité au sein de notre établissement. Ce sont des actions dont les efforts doivent rester soutenus et se poursuivre car rien n'est jamais totalement acquis dans ce domaine.

Le troisième plan porte sur le volontariat. Je l'affirme : les sapeurs-pompiers volontaires ont toute leur place aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels. Je le dis à chaque cérémonie et à chaque Sainte-Barbe. Les deux forces sont complémentaires et ne peuvent se passer l'une de l'autre pour réaliser les missions de service public qui nous incombent et qui nous sont dévolues par la loi.

Trente-cinq actions ont été déclinées au sein de ce plan pour pérenniser l'engagement volontaire, lui donner du sens, en faciliter l'exercice pour renforcer notre politique en faveur des jeunes sapeurs-pompiers. Nous avons pu voir certaines réalisations, comme la première soirée pour récompenser les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires en septembre, M. le préfet était présent à mes côtés.

Des sujets comme le logement ont pu être traités avec certains bailleurs sociaux. Il reste encore à faire mais nous avons engagé les discussions avec eux pour avancer sur la question du logement pour les sapeurs-pompiers volontaires notamment.

En tout cas, les sapeurs-pompiers volontaires du SDMIS n'ont pas été oubliés puisque nous avons régulièrement vu leur nombre progresser, il est passé de 4 400 en 2015 à 5 200 en 2025. Il s'agit d'une véritable politique de notre établissement qui a été conduite, un réel

engagement, un profond attachement à l'engagement volontaire que nous avons eu à cœur de mettre en œuvre tout au long de ce mandat.

Les efforts doivent bien évidemment se poursuivre, nous devons toutes et tous, en responsabilité, veiller à accompagner et encourager la complémentarité, le volontariat, plutôt que de chercher à opposer les deux forces et à les cliver.

Je veux enfin aborder le sujet du Beauvau de la sécurité civile qui nous a également mobilisés pendant un certain temps, qui a été engagée voici deux ans. Il reste à faire puisqu'une grande loi sur la sécurité civile nous a été promise, j'espère qu'elle sera mise en œuvre assez rapidement parce qu'elle doit apporter des solutions efficaces et pérennes au système de financement de notre modèle de sécurité civile. Nous savons toutes et tous qu'actuellement, ce modèle est insatisfaisant, il est mis en péril s'il reste en l'état.

Nous avons honoré nos engagements, nous avons maîtrisé notre activité, nous avons mis en œuvre les évolutions imposées par la loi Matras. Nous ne pourrions pas aller au-delà sans que l'État soit mis à contribution. La spécificité de notre établissement doit être davantage reconnue et financée par l'État, comme c'est le cas pour les marins-pompiers de Marseille et la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Pour conclure ce rapide bilan, assurément non exhaustif car tant d'autres actions ont été conduites durant ce mandat, et avant de laisser la place aux échanges, je souhaiterais maintenant exprimer ma pleine reconnaissance et formuler mes remerciements tout d'abord aux organisations syndicales que je salue, et que j'aurai l'occasion de voir à la fin de cette séance. Je vous invite, mesdames, messieurs, à maintenir un dialogue social aussi constructif et respectueux que possible.

Je tiens à remercier l'équipe de Direction, M. le directeur, Mme la directrice adjointe, mesdames et messieurs les sous-directeurs, pour votre professionnalisme, votre motivation, votre engagement. Je

vous adresse mes sincères remerciements chaleureux parce que vous n'avez pas chômé, vous n'avez pas rechigné à la tâche et vous avez porté tous ces dossiers structurants pour notre établissement. C'est grâce à vous que nous avons pu poser tous ces sujets, et je sais que, malgré les difficultés, vous avez sans cesse eu la volonté de trouver toutes les solutions possibles pour garantir la pérennité de notre établissement public. Merci à toutes et tous.

J'adresse un remerciement particulier à Mme ACHARD qui travaille dans l'ombre et qui a compté dans tout ce qui est mis en œuvre, que j'ai côtoyée pendant ces six ans, qui accomplit un travail extraordinaire. Vraiment, je vous adresse mes plus sincères remerciements. Vous avez permis la bonne tenue de ces instances, avec tout un travail que vous avez accompli. Vous avez contribué énormément à cet établissement et je tenais à vous le dire.

Je remercie également les financeurs du SDMIS (département du Rhône, métropole de Lyon, communes et EPCI du département du Rhône) pour leur soutien et leur contribution.

Je remercie également les membres du bureau du conseil d'administration pour leur participation aux différentes commissions. Bertrand ARTIGNY qui a présidé les instances, le CST, la FSSSCT, la CAP, Mme COLLIN qui a présidé la CAO, la CAA, ainsi que Renaud PFEFFER qui a présidé le CCDSPV.

Monsieur le préfet délégué, je ne vous oublie pas non plus, vous êtes à mes côtés et je tenais à vous remercier pour votre appui et votre soutien constants.

Mes remerciements enfin et surtout aux personnels du SDMIS, hommes et femmes, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, PATS, quels que soient vos grades, vos statuts, vos métiers, qui s'engagent sans compter de manière admirable pour cet

établissement, dans l'exceptionnel comme dans le quotidien, sans qui la force de cet établissement n'existerait pas.

J'ai eu le grand privilège, l'immense fierté d'avoir été votre présidente, d'avoir été à vos côtés pendant près de six ans, et d'avoir pu ainsi, au fil des cérémonies, des événements, des réunions, des opérations de secours, vous rencontrer, vous découvrir, vous admirer, échanger avec vous. Je mesure la chance qui m'a été donnée d'être à vos côtés, et je vous en remercie toutes et tous sincèrement.

Nous aurons l'occasion, à la fin de cette réunion, de partager un moment convivial et de prolonger ces remerciements.

Je ne serai pas plus longue parce que notre ordre du jour est chargé. Nous allons pouvoir entamer cette séance, je donne la parole à qui souhaite la prendre.

Commandant JACQUIER (UDMSP).- Monsieur le préfet, madame la présidente, mesdames et messieurs du conseil d'administration, mon général,

En cette fin de mandat, nous souhaitons prendre la parole afin de rappeler notre profond attachement à ce que les volontaires soient reconnus à leur place au sein de la sécurité civile et au sein du SDMIS.

Les sapeurs-pompiers volontaires assurent, aux côtés de leurs collègues professionnels, la continuité opérationnelle et la proximité indispensable avec nos concitoyens, des centres-villes aux points les plus reculés du département.

Nous souhaitons également, à ce titre, souligner la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec le contrôleur général GOUZEC. Depuis plusieurs années, nous vous alertons sur les difficultés rencontrées concernant les visites médicales, les inaptitudes opérationnelles. Les annonces récentes ouvrent des perspectives encourageantes, elles permettront d'apporter des réponses concrètes à

ces problématiques qui impactent directement l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et de retrouver une confiance envers la sous-direction santé.

Nous saluons également la prise en compte des remontées du terrain concernant l'organisation territoriale. Les nouvelles cartographies apparaissent aujourd'hui mieux adaptées et davantage en phase avec la réalité opérationnelle vécue par les sapeurs-pompiers volontaires.

Nous nous félicitons également de l'intégration d'officiers supérieurs volontaires, évolution importante pour la reconnaissance du volontariat, au sein de notre établissement.

Par ailleurs, les échanges intervenus ces derniers jours au sein de nos différentes instances ont conduit au report du règlement opérationnel. Nous regrettons cette décision. Cependant, ce report ne doit pas servir une remise en cause possible des équilibres concernant les volontaires.

Nous souhaitons être très clairs : les dispositions qui nous concernent ne doivent pas être modifiées, en particulier, il existe pour nous une ligne rouge, il n'est pas envisageable que le commandement des opérations de secours soit remis en cause sous prétexte d'un centre d'intervention mixte.

Les sapeurs-pompiers volontaires exercent leurs responsabilités avec professionnalisme, avec un grand P, et engagement.

Concernant le règlement intérieur, les modifications proposées nous ont conduits à nous abstenir. Cette position ne traduit pas une opposition de principe mais le constat que le travail présenté ne nous apparaît pas encore totalement abouti, que certaines dispositions méritent d'être retravaillées afin d'aboutir à un texte plus cohérent et mieux adapté à la réalité du terrain.

Pour conclure, tout au long de ce mandat, nous avons eu à cœur de porter la voix des sapeurs-pompiers volontaires et de respecter les équilibres historiques du SDMIS.

Je vous remercie.

Madame KHELIFI.- Merci, j'imagine que vous faites référence au rapport qui a été retiré de l'ordre du jour de cette instance.

Commandant JACQUIER (UDMSP).- Tout à fait, madame la présidente.

Madame KHELIFI.- S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous passons aux délibérations.

R/26-03/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur Général GOUZEC.- Quatre délibérations qui concernent quatre sujets différents.

La première délibération sur les marchés publics à procédure formalisée du SDMIS, sur l'autorisation de lancement et de réaliser les actes : un marché sur les prestations d'assurance, un marché sur les prestations d'assurance prévoyance à adhésion obligatoire, un marché sur l'acquisition et la maintenance des périphériques d'impression en neuf et reconditionné, un marché sur la maintenance des logiciels de gestion des ressources humaines et un marché sur la fourniture et livraison de pièces détachées pour l'entretien et la réparation des véhicules du SDMIS.

La deuxième délibération portait sur l'indemnisation du préjudice subi par les sapeurs-pompiers du SDMIS dans le cadre de la protection fonctionnelle.

La troisième portait sur un protocole d'accord transactionnel entre le SDMIS et un sapeur-pompier volontaire intervenant en exécution d'une décision de justice et portant sur l'engagement de sapeur-pompier volontaire de l'intéressé.

La quatrième portait sur la participation financière des bailleurs et de leurs représentants dans le déploiement de solution d'accès aux immeubles à usage d'habitation, plus connue sous le nom de Vigik.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/02 Budget principal du SDMIS et budget annexe énergies renouvelables – Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Comme chaque année, je vous propose de prendre acte des comptes de gestion de Mme le payeur départemental pour ce qui concerne le budget principal et le budget annexe énergies renouvelables. Ils sont conformes au résultat de nos comptes administratifs qui vous seront présentés immédiatement après ce point.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/03 Budget principal – Compte administratif 2025

Madame KHELIFI.- Ce compte administratif permet de tracer l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de

l'année écoulée, c'est-à-dire l'année 2025, et de rendre compte de son résultat.

Avant de procéder au vote, je laisse la parole à Mme MASSARDIER pour présenter rapidement les éléments saillants de ce compte administratif de l'année 2025.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce qu'il faut retenir de ce compte administratif 2025, c'est un total de dépenses de 203,4 M€ contre 209,5 M€ en 2024, soit une diminution de près de 3 %.

Concernant le total des recettes, il s'élève à 210,7 M€ contre 202 M€ en 2024, soit une hausse de plus de 4 %.

Nous constatons que, cette année, les recettes sont supérieures aux dépenses, contrairement à l'an dernier, et que nous avons un solde positif, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Cependant, cette amélioration des résultats est à nuancer au regard des restes à réaliser qui sont de l'ordre de 8,2 M€.

Ainsi, après la reprise des résultats, le solde net de l'exercice est de 2,7 M€ contre 4,7 M€ en 2024. Aussi, la situation du SDMIS n'a pas connu d'amélioration notable, malgré la hausse sensible de ses recettes et la diminution de ses dépenses.

Si je vais dans le détail des sections, concernant celle d'investissement, les dépenses se sont élevées à 28 M€ auxquels s'ajoutent 8,6 M€ de restes à réaliser dans les grands domaines d'investissement suivants :

- 2,8 M€ pour la gestion patrimoniale, en grande partie consacrée aux travaux de La Doua et aux dernières situations de paiement de Tarare ;

- 600 000 € pour l'entretien des casernes ;

- 4,3 M€ pour les systèmes d'information ;
- 3 M€ pour les véhicules.

Attention, il convient d'ajouter les restes à réaliser concernant les véhicules car nous avons toujours un décalage entre l'année des commandes et l'année de réception des véhicules.

C'est pour les matériels que nous observons la plus forte baisse par rapport à l'année précédente, le SDMIS cherchant à limiter le renouvellement de ses matériels et à rallonger leur délai d'usage. Cela ne sera sans doute pas sans conséquence sur leur obsolescence et sur l'augmentation que cela engendre en dépenses de fonctionnement pour assurer l'entretien de biens vieillissants.

En plus de ces dépenses d'équipement, nous retrouvons classiquement le remboursement du capital de la dette et du BEA (10 M€) ainsi que les opérations d'ordre et opérations patrimoniales.

Concernant les recettes d'investissement, elles se sont élevées à 35 M€ grâce notamment à un emprunt de 9 M€ contre 7 M€ l'an dernier, et une recette exceptionnelle de FCTVA de 5,3 M€.

Ces recettes sont complétées par quelques subventions et par la dotation aux amortissements de 15,5 M€.

Je passe à la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 175,4 M€, soit une hausse limitée à 1 M€ par rapport à 2024, alors même qu'il a fallu couvrir la hausse de la cotisation à la CNRACL de 1,6 M€, la hausse des charges des intérêts d'emprunt et la hausse de la dotation aux amortissements.

Cette augmentation limitée à 1 M€ a été possible grâce à une diminution de près de 6 % des dépenses courantes et une hausse très limitée des dépenses de personnel.

Je n'entre pas dans le détail des dépenses, vous les avez en annexe au rapport qui vous a été fourni.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent à 95 % des contributions des collectivités, complétées par une subvention exceptionnelle de la métropole et du département de 1,875 M€ destinée à financer les mesures du protocole d'accord de février 2025.

En recettes de fonctionnement, on retrouve également quelques subventions, ainsi que le remboursement de nos interventions et le remboursement des personnels mis à disposition.

Ce sont les grandes lignes de ce compte administratif.

Madame KHELIFI.- Avez-vous des questions ? *(Non)*

Je vais donc devoir quitter la salle, M. DEVINAZ, notre doyen d'âge, me remplacera pour la présidence de cette séance et le vote de cette délibération.

(Départ de Mme KHELIFI à 15 heures 37)

(M. DEVINAZ assure la présidence.)

Monsieur DEVINAZ.- Je procède au vote.

Qui se prononce contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Retour en séance de Mme KHELIFI à 15 heures 38.)

Madame KHELIFI.- Merci pour cette adoption.

R/26-03/04 Budget annexe énergies renouvelables – Compte administratif 2025

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Pour le budget annexe, nous avons réalisé 60 000 € de dépenses d'investissement principalement pour des installations sur les casernes de Pusignan et Soucieu-en-Jarrest, et les missions de maîtrise d'œuvre qui ont débuté pour Saint-Clément-sur-Valsonne, Val-d'Oingt et Vaugneray.

En dépenses d'investissement, on retrouve le remboursement du capital des emprunts et, en recettes, un emprunt de 80 000 € qui a été contracté pour couvrir ces dépenses.

Concernant la section d'exploitation, on retrouve les dépenses nécessaires au fonctionnement des panneaux, les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements pour 20 695 €, les recettes d'exploitation qui sont exclusivement les produits de la vente de casernes pour 15 563 €, auxquelles s'ajoute une recette exceptionnelle correspondant à des pénalités de retard dues au SDMIS de 1 440 €.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je laisse de ma place à M. DEVINAZ pour présider la séance et procéder au vote.

(Départ de Mme KHELIFI à 15 heures 40)

(M. DEVINAZ assure la présidence.)

Monsieur DEVINAZ.- Je procède au vote.

Qui se prononce contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote pour ? Unanimité.

C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Retour en séance de Mme KHELIFI à 15 heures 41.)

Madame KHELIFI.- Merci pour cette adoption.

R/26-03/05 Budget principal – Reprise définitive des résultats de l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Comme nous avons désormais l'habitude de le faire chaque année, je vous propose d'approuver la reprise des résultats de l'année 2025 afin d'en disposer pour le budget primitif 2026 qui vous sera présenté tout à l'heure.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le résultat de l'exercice figure dans un tableau annexé au rapport qui est plus facile à lire que le rapport lui-même.

Pour la section de fonctionnement, nous avons eu des recettes à hauteur de 175,7 M€, des dépenses à hauteur de 175,4 M€. Les recettes étant supérieures aux dépenses, le solde de l'exercice est excédentaire de 300 000 €. Nous avons un excédent 2024 reporté de 4,7 M€. Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de 5 M€.

Concernant la section d'investissement, les recettes se sont élevées à 35 M€, les dépenses à 28 M€, soit un solde positif de 7 M€ mais un déficit 2024 reporté de 5,5 M€, ce qui conduit à ce que le résultat de clôture diminue à 1,5 M€.

Il faut ensuite tenir compte des restes à réaliser : 8,6 M€ en dépenses et 4,9 M€ en recettes, soit un montant net déficitaire de - 3,7 M€. Je les retire du résultat de clôture, nous sommes en déficit d'investissement, il faut donc affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture de ce déficit.

Une fois le déficit couvert, il restera en section de fonctionnement 2,8 M€, j'affecte 2,2 M€ pour la couverture du déficit d'investissement.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/06 Budget annexe énergies renouvelables – reprise définitive des résultats de l'exercice 2025

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- La section d'investissement est excédentaire de 250 692 €, la section d'exploitation est déficitaire de 3 420 €, les sommes seront reportées chacune dans leur section dans le projet de BP 2026.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions sur cette reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 sur le budget énergies renouvelables ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/07 Budget principal – Budget primitif 2026

Madame KHELIFI.- Ce budget primitif 2026 est conforme aux éléments du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu lors du conseil d'administration précédent, le 6 février 2026.

L'augmentation sensible des contributions consentie par nos financeurs qui s'élève à 3,8 M€, combinée à de nouvelles recettes de fonctionnement négociées avec nos partenaires institutionnels, a permis la finalisation de ce projet de budget primitif 2026.

Je rappelle que ce budget primitif 2026 repose sur un certain nombre d'équilibres.

Le premier, c'est l'estimation resserrée des dépenses relatives aux charges de personnel et aux charges à caractère général alors que certaines dépenses contraintes augmentent encore fortement.

Le deuxième, ce sont des investissements strictement limités au financement du renouvellement des biens et des projets structurants nécessaires au maintien de la capacité opérationnelle du SDMIS.

Le troisième, ce sont des prévisions de cessions immobilières afin d'optimiser le patrimoine immobilier.

Enfin, nous tenons compte d'une hausse sensible des contributions des collectivités sans toutefois de visibilité pluriannuelle.

Enfin, ce budget repose sur la revalorisation de conventions de partenariat générant des recettes nouvelles de la part de partenaires institutionnels.

Madame MASSARDIER, je vous laisse nous en dire quelques mots supplémentaires.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- S'agissant des grandes lignes du budget 2026, pour la section d'investissement, les dépenses s'élèveront à près de 39,5 M€, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser précités, portant le total des dépenses à 41,7 M€, soit une baisse de 7 % par rapport à l'an dernier.

Dans le cadre des investissements d'équipements, nous aurons 1,8 M€ pour la gestion patrimoniale dont 400 000 € pour le début des travaux de Belleville, 6,5 M€ pour les systèmes d'information, 13,5 M€ pour les véhicules et 4,5 M€ pour les acquisitions de matériels.

À cela s'ajoutent les dépenses du BEA d'un montant de 5,4 M€ ainsi que le remboursement du capital de la dette d'un montant de 5,2 M€.

Enfin, les opérations d'ordre et opérations patrimoniales s'élèveront à 4 M€ environ.

Les recettes d'investissement sont du même montant, elles comprennent les recettes propres de l'exercice : la dotation aux amortissements estimée à 15,5 M€ et le fonds de compensation TVA estimé à 3,2 M€.

De plus, le SDMIS devrait percevoir 1,7 M€ de subvention de la part de l'État, toujours dans le cadre du pacte capacitaire et du fonds vert. Cette année, des cessions immobilières ont été initiées et pourraient abonder le budget de près de 3,7 M€. On parle notamment de cessions à Vaulx-en-Velin, à Oullins Pierre-Bénite et d'une maison à Bron dont vous avez approuvé la mise en vente aux enchères lors du dernier conseil d'administration.

Dans ces conditions, l'emprunt d'équilibre atteint 12,8 M€.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles s'élèveront à près de 180,5 M€ contre 180 M€ en 2025, soit une hausse très limitée de 500 000 €. Cette limitation est possible grâce à une baisse sensible des charges à caractère général cette année encore. Sur les deux derniers exercices, elles auront diminué de 7 %.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont estimées à 126,2 M€, elles financeront notamment la nouvelle hausse de la cotisation à la CNRACL, ainsi que le versement de la prime PIPCS délibérée en décembre et le glissement vieillesse technicité pour l'ensemble des agents.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, pas de dépenses particulières à relever.

Je finirai par les recettes de fonctionnement estimées à 180,5 M€ dont 167,2 M€ pour les contributions des collectivités territoriales.

Le SDMIS a prévu, par ailleurs, de revaloriser certaines conventions conclues avec des partenaires institutionnels et a prévu de mettre en location l'aile Molière. Nous y reviendrons plus tard au cours de ce conseil d'administration.

Ces mesures ont été estimées à un peu plus de 1 M€.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur GUILLOTEAU.- Je voudrais avoir une explication sur les recettes de 1,5 M€ qui sont affichées dans les subventions d'investissement. Comment se décomposent-elles ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le reste à réaliser est de 862 000 €, la proposition 2026 à 640 000 € ; il s'agit principalement du pacte capacitaire, donc pour les acquisitions de véhicules.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne pense pas. Vous avez une recette de 1,5 M€, comment la décomposez-vous ? Par quoi est-elle abondée exactement ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce sont les subventions pour les véhicules dans le cadre du pacte capacitaire financés à 50 % par l'État, du FEDER pour la caserne de Villeurbanne-La Doua pour 400 000 €, et du fonds vert pour 240 000 € pour l'année 2025 et l'année 2024.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je précise ma question : vous avez parlé de ventes de tènements, vous les ventilez où ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- C'est au chapitre 024, l'inscription de 3,65 M€.

Monsieur GUILLOTEAU.- Comment est décomposée cette ligne ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Elle est décomposée en 3 M€ environ pour Vaulx-en-Velin, 500 000 € pour la maison de Bron et 160 000 €, je crois, pour Oullins Pierre-Bénite.

Monsieur GUILLOTEAU.- Quand vous dites « à peu près », c'est quoi pour vous ? Nous sommes sur un budget !

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce sont les avis des Domaines.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous avez les promesses d'achat ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Ce sont les avis des Domaines.

Monsieur GUILLOTEAU.- Un avis des Domaines, ce n'est pas une promesse d'achat. Vous faites voter un budget que je qualifie d'insincère parce que vous programmez une recette que vous n'avez pas.

En 2026, il y aura une nouvelle gouvernance, acceptera-t-elle ou pas la vente ? Avez-vous une promesse d'achat qui vous permet d'afficher une telle recette ?

J'ai entendu dire par la présidente dans son exposé que vous aviez une recette de l'État, avez-vous aussi la possibilité de la prouver ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Je laisse le contrôleur général vous répondre.

Monsieur GUILLOTEAU.- Il s'agit de voter un budget. Soit ce budget est sincère, soit il est insincère. Je pense qu'avec les documents que vous nous présentez et les explications que vous nous donnez, il n'est pas sincère.

Contrôleur général GOUZEC.- Dans le cadre de la préparation budgétaire qui a été travaillée conjointement et précisément

avec le DGS du Département et la DGS de la Métropole, les stratégies d'équilibre du budget du SDMIS ont été analysées et partagées avec l'ensemble des partenaires.

Quand on parle de la cession des deux tènements, celui de Oullins-Pierre-Bénite et celui de Vaulx-en-Velin, nous avons deux situations différentes : s'agissant d'Oullins-Pierre-Bénite, c'est une estimation des Domaines avec la possibilité, pour la Métropole, d'en faire l'acquisition parce qu'elle en a l'usage actuellement. Nous avons engagé une procédure et proposé à la métropole d'en faire l'acquisition.

Concernant la situation du terrain de Vaulx-en-Velin, il a fait l'objet d'une préemption par la Métropole permettant d'envisager la construction d'un centre de secours. Après le transfert de l'achat par la Métropole au SDMIS et une analyse plus approfondie des services du SDMIS, il a été jugé que ce n'était pas le bon emplacement pour la construction de ce centre de secours.

Pour le débouclage de cette opération, puisqu'il y avait un acquéreur initial, la somme était déjà indiquée par l'acquéreur qui a fait l'objet du droit de préemption de la Métropole.

Ces sommes ne sont donc pas insincères, elles sont inscrites dans des documents et font l'objet d'accords contractuels qui ont été passés et d'une validation dans le cadre de la préparation budgétaire.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je suis confus de vous dire cela mais ce ne sont pas les directeurs du Département et de la Métropole qui décident du fonctionnement d'une collectivité. Ils peuvent avoir des idées, proposer des choses, mais ce n'est pas leur prérogative que de décider.

En l'occurrence, vous êtes sur une évaluation des Domaines sans aucune promesse d'achat, et en plus, à quelques jours d'un changement éventuel d'exécutif, est-ce que le nouvel exécutif sera

en capacité d'honorer cette vision ? Je ne le sais pas, vous ne le savez pas non plus.

Par ailleurs, vous n'avez toujours pas répondu sur ce que pouvait être la dotation de l'État que vous avez annoncée, madame la présidente.

Je considère que ce que vous nous présentez, madame la présidente, est un budget que je qualifie d'insincère et je ne le voterai pas. Je ne voterai pas contre mais je m'abstiendrai.

M. VIEIRA.- J'ai l'impression que l'on est en train de créer une mini-tempête dans un verre d'eau, les explications du contrôleur général, que je remercie pour sa clarté, ont été limpides. Quand on vote un budget, on peut tout à fait prévoir des recettes sans avoir des promesses de vente qui sont un acte particulier, cela ne veut pas dire pour autant que la cession n'est pas engagée administrativement parlant.

Monsieur le président, permettez-moi de vous le dire, vous êtes en train de créer un petit jeu de politique qui n'est pas nécessaire. Dans ma commune, qui est tenue par une amie à vous, Mme FAUTRA, cela fait deux ans que nous votons un budget avec une recette de 6 M€ pour la vente d'un centre social qui n'est toujours pas vendu pour le moment. Le 27 novembre dernier, nous avons dû autoriser un emprunt pour venir combler le budget d'investissement parce que la vente n'a pas pu se réaliser. Pour autant, je n'ai jamais prétendu que le budget était insincère, je me suis en revanche battu contre la vente du centre social, mais c'est un autre sujet.

Le budget n'est pas insincère puisque la majorité municipale a vraiment le souhait de vendre ce centre social. La promesse de vente n'a pas encore été concrétisée, cela ne veut pas dire que le budget est insincère.

Je pense que les explications du contrôleur général sont très claires, je trouve regrettable que l'on cherche des polémiques là où il n'y en a pas du tout. Je vous remercie.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne pensais pas que nous étions en conseil municipal de Décines ce soir !

C'est votre vision mais ce n'est pas la mienne. Je suis ici responsable d'un budget et chaque fois que les lignes du SDMIS bougent, jamais notre soutien financier n'a manqué.

Je n'ai rien contre les sapeurs-pompiers du SDMIS mais je ne peux pas voter un budget tel qu'il nous est présenté, avec des promesses qui n'engagent que ceux qui les tiennent, parce que dans quelques jours, l'exécutif changera peut-être et que la vision actuellement présentée ici ne sera pas du tout la même.

Madame KHELIFI.- Je tiens à vous rappeler que la vente de la maison de Bron a été adoptée au conseil d'administration du mois de décembre, monsieur le président.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous n'en connaissez pas le prix, madame ! Vous ne savez même pas si la Métropole va l'acheter. Peut-être que la Métropole fera l'objet d'un audit dans quelques jours et, compte tenu de ce qu'on trouvera, il lui faudra des recettes.

Madame KHELIFI.- Dans ce cas, c'est la même chose dans toutes les collectivités quand il y a des élections.

Monsieur GUILLOTEAU.- C'est votre vision, ce n'est pas la mienne. D'habitude, quand je vous écris, vous faites répondre le contrôleur général mais ce n'est pas ma vision. J'ai un budget à tenir, qui sera forcément impacté par celui que vous présentez ce soir, et je ne peux pas l'accepter, je ne me ferai pas le complice d'un budget qui, pour moi, est insincère. J'espère que certains de mes collègues ici me suivront sur ce vote.

Si le budget est insincère, cela ne sera plus votre problème dans quelques jours, mais je ne suis pas certain que la chambre régionale des comptes laisse passer ce genre de chose.

Madame KHELIFI.- C'est votre vision, ce n'est pas la mienne.

Monsieur GUILLOTEAU.- Bien sûr !

Monsieur KOHLHAAS.- Si vous le permettez, il y a deux débats qui ne sont pas les mêmes.

Sur la question de l'insincérité, on ne peut pas dire d'un budget d'une collectivité qui prévoit des recettes dans l'année à venir qui ne sont pas certaines qu'il est insincère, sinon toutes les collectivités, y compris le département du Rhône, qui font un budget primitif, donc prévisionnel, avec plus ou moins de certitudes sur les recettes, feraient un budget insincère.

Sur la question de la sincérité du budget, l'avis des directeurs généraux des services des collectivités financeuses est un élément essentiel.

Le deuxième débat est celui de décider d'un budget primitif avant des échéances électorales, avec peut-être une orientation politique différente qui ferait que l'on ne vendrait plus ces biens. Cela n'a rien à voir avec la sincérité si un nouvel exécutif demain, dans n'importe quelle collectivité, décide de transformer le budget parce qu'il ne veut plus vendre ou acheter, il en aurait tout à fait le droit. D'ailleurs, la loi le prévoit de longue date : bon nombre de collectivités votent leur budget avant des échéances électorales, le nouvel exécutif votera, le cas échéant, une décision modificative ou un budget supplémentaire.

Certaines collectivités, pas le plus grand nombre pour des raisons techniques simples, votent après les échéances électorales, mais

cela laisse très peu de temps à la nouvelle équipe de construire un budget en trois ou quatre semaines.

Pour un établissement public où, en plus, les nouveaux élus n'arriveront pas tout de suite, puisque l'on n'est pas sur une élection du premier niveau, c'est un peu tendu pour voter un budget après les élections.

Un nouvel exécutif pourra tout à fait voter une décision modificative, décider de ne plus vendre ces biens et accroître le déficit du SDMIS. J'ai quand même le sentiment que ces biens ne présentent aucun intérêt pour le SDMIS qui a tout intérêt à les vendre sauf à aggraver son déficit. Si, en plus, il y a des acheteurs, puisque la Métropole semble intéressée, il y a juste à négocier le prix.

J'ai du mal à croire que l'acheteur public n'achète pas au prix des Domaines. Avec un acheteur privé, c'est déjà compliqué parce que l'on n'a pas le droit de vendre en dessous, mais avec un acheteur public, cela ne me paraît pas possible. Il y a aussi des collectivités qui, aujourd'hui, ont inscrit des promesses de vente pour 2027 ou 2028 mais qui équilibrent leur budget en 2025 et en 2026 avec simplement une ligne « Reste à réaliser » dans le domaine des recettes d'investissement. Là, on est plus dans l'insincérité, à mon avis.

Monsieur GUILLOTEAU.- Jean-Charles, on se connaît depuis longtemps.

Monsieur KOHLHAAS.- Vingt-cinq ans !

Monsieur GUILLOTEAU.- Tu as été candidat contre nous plusieurs fois, les électeurs ont tranché. Je reconnais là, avec la présidente, une forme de camaraderie.

Monsieur KOHLHAAS.- Pas du tout !

Monsieur GUILLOTEAU.- Si ! Je reconnais là ton côté progressiste. Il n'en demeure pas moins que je ne partage pas ton avis.

Monsieur VIEIRA, je ne savais pas que nous étions au conseil municipal de Décines.

Monsieur VIEIRA.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous n'avez toujours pas répondu à la question sur la fameuse ligne de l'État. Vous avez parlé d'une subvention. En plus, vous comparez avec Paris et Marseille, c'est l'État, c'est la nation, et le fait qu'il prenne en charge les dépenses qui sont les siennes me semble normal. Si demain il y avait une subvention de l'État ici à Lyon, au SDMIS, il y aurait une jurisprudence constante sur tous les autres SDIS, et je ne vois pas l'État aller sur ce genre de chose.

Monsieur ARTIGNY.- Je suis un peu surpris par ce débat, je n'en comprends pas l'objectif. Nous avons eu un Bureau pour préparer ce conseil d'administration, M. Jean-Jacques BRUN, que j'apprécie par ailleurs était présent, il n'a fait aucune observation sur la présentation du budget, il a été présenté suivant les mêmes modalités que chaque année.

Que ce soit au niveau du SDMIS ou au niveau des collectivités territoriales, quand on construit un budget, on fait des hypothèses, et la situation dans laquelle nous sommes au niveau national fait que nous avons fait des hypothèses pour le budget 2026 de la Métropole de Lyon, je pense que vous avez fait la même chose au conseil départemental, ne sachant pas exactement quelles seraient les recettes du projet de loi de finances.

Nous avons quand même fait un budget, il n'a pas été considéré comme étant insincère, il a été fait avec beaucoup d'intelligence, comme c'était le cas pour le budget du SDMIS, en prévoyant des recettes et des dépenses. Si d'aventure la situation était amenée à évoluer, il resterait la possibilité pour l'exécutif qui sera élu en mars de procéder à une décision modificative. C'est une procédure tout à fait classique, cela permet de recalculer les recettes et les dépenses au regard de ce qui s'est passé.

Aujourd'hui, je fais totalement confiance à Mme MASSARDIER qui a accompli un travail remarquable, qui a construit ce budget avec le contrôleur général. Vous l'estimez comme étant insincère, je trouve le propos un peu fort. Une décision modificative viendra peut-être le corriger, comme cela se fait partout et depuis des années dans n'importe quelle collectivité.

Je ne comprends pas votre réaction, ce que vous visez exactement. Nous avons pu échanger et débattre avec Jean-Jacques BRUN lors du bureau, j'ai une grande confiance en lui, c'est quelqu'un de sérieux, et il n'a pas fait de remarque à ce moment-là.

Monsieur GUILLOTEAU.- Il ne vous a pas échappé que M. BRUN n'est pas président du département. Le président de l'exécutif a la charge de son budget. Je ne sais pas comment je pourrais présenter un budget à mes élus ici de façon insincère.

Je vous signale que je n'ai toujours pas la réponse sur la subvention de l'État.

Laissez Mme MASSARDIER en dehors de cela, elle fait ce qu'on lui dit de faire.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Si je peux apporter une précision en tant que technicienne du budget, concernant la participation de l'État, nous avons intégré l'éventualité d'une revalorisation de ce qui est versé pour l'occupation des locaux sur le site Rabelais et à Saint-Priest, et l'on n'est pas sur des recettes d'investissement mais sur des recettes de fonctionnement.

Monsieur GUILLOTEAU.- Si je compte bien, on est sur 400 000 €, le versement de ce qui est mis sur le plateau là-bas n'est pas de 400 000 €.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Dans les éléments présentés, je ne pense pas avoir entendu parler de subvention de l'État,

on est bien sur une participation complémentaire de l'État pour l'occupation des locaux, que ce soit sur le site Rabelais ou le site de Saint-Priest où sont stockés certains matériels dédiés aux missions de l'État.

Monsieur GUILLOTEAU.- Mme la présidente, dans son propos liminaire, a annoncé qu'elle aurait une dotation de l'État. Je voudrais que vous me disiez quel est le montant de cette subvention et où vous l'avez trouvée.

Madame KHELIFI.- Nous avons des subventions au titre du pacte capacitaire et du fonds vert.

Monsieur GUILLOTEAU.- Vous avez parlé tout à l'heure d'une subvention de l'État. Monsieur le préfet, vous confirmez qu'une subvention est prévue et sera donnée par l'État ?

Monsieur GUERIN.- Les choses sont très simples : le principe même du fonctionnement du SDMIS est le même que celui des collectivités locales, s'il y a des pactes capacitaires comme cela a pu se faire, tant mieux. Pour l'instant, ce n'est pas prévu.

Nous sommes dans un budget primitif, il va de soi que si ces montants étaient escomptés, c'est à ce stade un vœu « pieux », il ne se traduira pas par un montant.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Nous n'avons pas encore perçu l'intégralité des recettes des pactes capacitaires qui nous ont été accordés. Certes il n'en démarre pas de nouveau, mais nous attendons des soldes de subventions d'ores et déjà accordées.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je n'aimerais pas être à la place de ceux qui vont prendre la présidence. Ils devront ramer pour trouver des financements.

Au demeurant, je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit en propos liminaires mais, pour la moitié, ils ne sont pas tout à fait exacts, mais c'est autre chose.

Madame KHELIFI.- Je parlais des subventions concernant le pacte capacitaire, toutes les subventions que nous avons reçues de l'État durant ces cinq dernières années.

Monsieur GUILLOTEAU.- Sur les loyers et le système radio auquel vous étiez complètement opposée ! Je ne vais pas revenir point par point sur ce que vous avez dit en début de séance.

Madame KHELIFI.- Complètement opposée ?
Franchement !

Monsieur GUILLOTEAU.- Oui, vous y étiez opposée, vous ne pouvez pas dire le contraire.

Madame KHELIFI.- Je n'y étais pas opposée parce que nous l'avons mis en place, nous avons voté des rapports concernant le RRF et NexSIS, je n'y étais pas opposée.

Monsieur GUILLOTEAU.- Si, vous y étiez opposée, je vous ai même menacée de vous mettre en difficulté dans un conseil d'administration !

Madame KHELIFI.- Nous avons bien compris votre posture depuis plusieurs semaines, elle consiste à instrumentaliser cet établissement public pour faire de la politique et je trouve cela regrettable.

Je mets ce rapport au vote.

Monsieur GUILLOTEAU.- Pas le SDMIS en lui-même, la gouvernance, cela n'a rien à voir ! Je vous l'ai dit au cours des vœux : c'est mon troisième mandat au conseil d'administration et, pour moi, cela a été le pire.

Madame KHELIFI.- Peut-être parce que vous n'avez pas eu ce que vous souhaitiez obtenir !

Monsieur GASCON.- Au vu des doutes qui viennent d'être exposés, sans entrer dans aucune polémique particulière, mes collègues sur ce banc s'abstiendront.

Madame KHELIFI.- Nous mettons le rapport aux voix.

Qui est pour ? 8 voix (Bertrand ARTIGNY, Mohamed CHIHI, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Zémorda KHELIFI, Jean-Charles KOHLHAAS, Matthieu VIEIRA, Sonia ZDOROVITZOFF)

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 10 voix (Pierre CHAMBON, Pascal DAVID, Gilles GASCON (procuration de Véronique SARSELLI), Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU (procuration de Jean-Jacques BRUN), Renaud PFEFFER, Pierre MARMONIER, Gérard TACHON)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

Monsieur GASCON.- J'ai le pouvoir de Mme SARSELLI.

Monsieur GUILLOTEAU.- J'ai celui de M. BRUN.

Madame KHELIFI.- Il n'y a pas de pouvoir au conseil d'administration. Il faut être présent, soit par le biais de son suppléant soit directement.

R/26-03/08 Budget annexe énergies renouvelables – Budget primitif 2026

Madame KHELIFI.- Le budget primitif renouvelable pour l'année 2026 a reçu un avis favorable du conseil d'exploitation en date du 23 février dernier, comme l'exigent les statuts.

Madame MASSARDIER, je vous laisse nous en résumer les principaux éléments chiffrés.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Sur ce budget annexe, nous allons poursuivre les investissements, à hauteur de 80 000 €, et couvrirons les dépenses de fonctionnement pour les panneaux d'ores et déjà installés aux Auberges, Villié-Morgon, Saint-Vincent-de-Reins, Quincieux, Yzeron et Soucieu-en-Jarrest.

Nous sommes sur des dépenses prévues en investissement aux alentours de 80 000 € et des dépenses d'exploitation aux alentours de 30 000 €.

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? 8 voix (Bertrand ARTIGNY, Mohamed CHIH, Blandine COLLIN, Gilbert-Luc DEVINAZ, Zémorda KHELIFI, Jean-Charles KOHLHAAS, Matthieu VIEIRA, Sonia ZDOROVITZOFF)

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 10 voix (Pierre CHAMBON, Pascal DAVID, Gilles GASCON (procuration de Véronique SARSELLI), Claude GOY, Christophe GUILLOTEAU (procuration de Jean-Jacques BRUN), Renaud PFEFFER, Pierre MARMONIER, Gérard TACHON)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

R/26-03/09 Budget principal - Opérations relatives aux provisions – Exercice 2026

Madame KHELIFI.- Conformément aux règles en vigueur et afin de garantir la fiabilité des comptes du SDMIS, je vous propose de réajuster les provisions afin de tenir compte de l'évolution des risques depuis notre dernière délibération datant du 28 mars 2025.

Les risques provisionnés s'élevaient à 598 000 €, je vous propose de les augmenter à 751 000 € répartis entre 348 500 € pour les

litiges et contentieux, 382 500 € pour les risques et charges relatifs au compte épargne temps (CET) et 20 000 € pour la dépréciation des comptes de redevables.

(Départ de la séance de M. GUILLOTEAU à 16 heures 10)

Madame KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

M. le directeur me dit que les pouvoirs sont possibles, nous allons en tenir compte.

(Retour en séance de Monsieur GUILLOTEAU à 16 h 15)

R/26-03/10 Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel pour l'exercice 2025

Madame KHELIFI.- Nous vous présentons le compte rendu annuel pour l'exercice 2025 conformément au CGCT. Le tableau a été joint dans le rapport. Je vous demande de me donner acte de ce compte rendu.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/11 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration

Madame KHELIFI.- Conformément aux dispositions du CGCT, je vous rends compte des décisions prises en matière

contentieuse entre le 18 octobre 2024 et le 31 janvier 2026 ; 24 décisions ont été prises :

- 16 relèvent de contentieux devant les juridictions administratives avec une affaire d'ores et déjà jugée et 15 en cours d'instruction ;

- 6 relèvent de contentieux devant les juridictions pénales, il s'agit de constitution de partie civile au nom du SDMIS, 2 affaires ont été jugées et 4 sont susceptibles d'être appelées à une audience à venir.

Ces décisions sont détaillées dans le rapport qui vous a été transmis.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/12 Modalités de sous-location de l'aile Molière dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA) conclu avec CDC-Habitat (ex-SNI)

Madame KHELIFI.- Comme cela vous a été annoncé à plusieurs reprises, le SDMIS souhaite optimiser son patrimoine immobilier en procédant notamment à la sous-location de l'aile Molière, qui appartient à l'ensemble immobilier qui abrite la caserne de Lyon Corneille et une partie de l'état-major du SDMIS.

L'aile Molière génère une charge annuelle de 280 000 € pour le SDMIS, dans le périmètre du BEA.

Elle est d'une superficie de 1 813 m² et est actuellement mise à disposition de la Métropole de Lyon qui a fait savoir au SDMIS qu'elle n'en avait plus l'utilité.

Sur le plan juridique, le BEA autorise la sous-location des surfaces inutilisées mais avec des restrictions qui seront prochainement levées par CDC-Habitat, avec un avenant à conclure avec eux. Nous avons d'ores et déjà engagé des démarches afin de trouver un potentiel locataire qui pourrait rapporter près de 400 000 € par an.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de

- valider le principe d'une sous-location de cette aile Molière par le SDMIS ;

- d'autoriser l'engagement des démarches techniques et juridiques nécessaires pour la mettre à la location ;

- de renoncer à ce stade à toute sortie anticipée de l'aile Molière du bail emphytéotique administratif.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/13 Désignation des 2 maires et des présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats visée à l'article R.1414-23 du code général des collectivités territoriales

Madame KHELIFI.- Suite aux élections municipales et métropolitaines, le collège des représentants des communes du Rhône et EPCI siégeant au conseil d'administration sera renouvelé par un scrutin organisé par le SDMIS. Le recensement du résultat de ces élections, ainsi que les élections à la CATSIS et au CCDSPV relèvent d'une commission présidée par le préfet au sein de laquelle siègent deux maires et deux présidents d'EPCI désignés ès qualités au cours de cette instance.

Je vous propose que notre conseil d'administration acte la désignation au sein de cette commission de recensement des résultats du maire de Belleville-en-Beaujolais, du maire de Mornant, du président de la communauté d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône et du président de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.

De plus, je vous propose que la présidence du conseil d'administration soit assurée par un membre du bureau du conseil d'administration ou par l'un des vice-présidents du conseil d'administration.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/14 Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS

Madame KHELIFI.- Cette modification porte principalement sur le découpage de l'organisation territoriale de notre établissement et sur des évolutions organisationnelles et de missions au sein de la sous-direction santé.

Contrôleur général, je vous laisse nous les présenter.

Contrôleur général GOUZEC.- Un travail conséquent a été réalisé au cours des dix-huit derniers mois, dans la suite des travaux du SACR, qui visaient à adapter l'organisation du SDMIS à la réalité des territoires, permettant d'analyser la façon dont nous pouvions organiser nos groupements territoriaux et leur sous-découpage.

Nous souhaitons adapter cette organisation à la réalité des risques que nous pouvons observer sur le territoire. Nous ne changeons pas nos groupements territoriaux mais ils changent de forme et

s'adaptent, en particulier sur le secteur ouest de notre département, pour que nous ayons un groupement en rapport avec les risques présents et l'organisation des bassins de centres de secours.

Nous ne changeons pas fondamentalement l'économie de notre SDMIS puisque c'est une organisation qui avait cette forme depuis de très nombreuses années, nous ne faisons que l'adapter pour qu'elle puisse correspondre aux bassins de vie et à la capacité que nous aurons à décliner notre organisation territoriale au plus près du terrain, en particulier dans les CIS qui sont les regroupements de casernes à travers une part de déconcentration/décentralisation, de nos actions de développement du volontariat, de nos actions d'organisation de la formation, et une plus grande proximité à travers des correspondants incendie.

Un autre enjeu était de faire en sorte que notre sous-direction santé puisse opérer une évolution permettant d'intégrer plus fortement notre organisation, tout d'abord en définissant les missions de la sous-direction santé et, en tout premier lieu, la mise en avant de la médecine de prévention à destination des sapeurs-pompiers, qui passe par la médecine d'aptitude, et ensuite l'organisation du soutien médical, la médicalisation et la paramédicalisation des victimes, l'organisation de l'activité pharmaceutique, l'organisation de l'activité vétérinaire, la contribution aux actions de formation et le conseil d'expertise de notre établissement.

Il était nécessaire de faire apparaître des groupements à l'intérieur de la sous-direction santé pour faire en sorte que les officiers supérieurs de santé puissent participer au comité de direction, à l'instar des autres collègues, pour procéder à des échanges transversaux entre chefs de groupement.

Je suis à votre disposition pour des questions complémentaires.

Monsieur MARMONIER.- J'ai beaucoup travaillé sur le SACR, il avait été acté le fait que l'on allait regrouper les CIS à l'échelle des communautés de communes. Il se trouve que la communauté de communes de l'Est lyonnais se retrouve éclatée en trois CIS et deux groupements. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce vote.

Madame KHELIFI.- Merci.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui est pour ? 17 voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 voix (Pierre MARMONIER)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

R/26-03/15 Modification du règlement intérieur du SDMIS

Madame KHELIFI.- Lors de notre conseil d'administration du mois de juin 2025, nous avons approuvé un certain nombre de modifications du règlement intérieur. Depuis, des observations et des demandes d'évolution ont été formulées par les organisations syndicales du SDMIS dans le cadre du dialogue social au sein de notre établissement.

Je vous propose de donner une suite favorable à certaines demandes et d'autoriser de nouvelles modifications du règlement intérieur.

Contrôleur général, je vous laisse nous préciser ces modifications.

Contrôleur général GOUZEC.- Il y avait un enjeu de dialogue social et d'apaisement du dialogue social. Une révision du

règlement intérieur a eu lieu courant 2025, en particulier à la fin du premier semestre, il restait des insatisfactions, des demandes non prises en compte.

Il a été souhaité que nous envisagions que le règlement intérieur fasse l'objet d'une modification autant que de besoin.

Avec le lieutenant-colonel DREVET, nous avons entamé une phase de dialogue social permettant de voir quelles mesures nous pouvions prendre en compte dans le cadre de la révision du règlement intérieur. Nous avons pris en compte huit demandes sur dix des partenaires sociaux.

Je vous donne quelques exemples :

- permettre un accès spécifique aux locaux communs de service après information préalable aux représentants du personnel ;

- rappeler l'obligation générale de prudence à destination des conducteurs du SDMIS ;

- préciser qu'une note de service viendra définir les modalités de prise en compte d'un état de fatigue manifeste semblant incompatible avec l'exercice des fonctions ;

- ajouter une annexe visuelle sur le style des poils faciaux compatibles avec le port des masques respiratoires filtrants.

Ce ne sont que quelques exemples, le but est de faire en sorte que le dialogue social sur le règlement intérieur soit permanent. Il y aura sans doute de nouveaux travaux à envisager dans ce domaine dans les prochains trimestres et prochaines années.

Madame KHELIFI.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/16 Modification du règlement opérationnel du SDMIS

Madame KHELIFI.- Suite aux discussions qui ont eu lieu lors des instances paritaires, il a été décidé de retirer ce dossier.

R/26-03/17 Arrêté préfectoral portant création et classement des centres d'incendie et de secours du SDMIS

Madame KHELIFI.- Contrôleur général, je vous laisse nous apporter quelques précisions sur ce rapport.

Contrôleur général GOUZEC.- C'est un élément notable pour nous pour la construction de l'organisation. Cela a une portée plus organisationnelle qu'opérationnelle.

Dans notre département, à l'instar de celui de l'Isère, depuis de très nombreuses années, nous avons organisé le découpage territorial par CIS, qui sont des regroupements de centres de secours. Ces regroupements ont vocation à créer des coopérations et à travailler ensemble à l'amélioration de la capacité à couvrir le territoire.

C'est un élément qui avait amené, il y a de très nombreuses années, un contentieux administratif qui avait permis de valider l'organisation du service de cette manière. Cela a été le cas aussi pour l'Isère.

À l'échelle nationale, cette façon d'envisager l'organisation territoriale a fait école, s'est répandue dans de très nombreux départements puisque cela permet une organisation décentralisée des actions de management, d'accompagnement managérial, de développement du volontariat et l'ensemble des actions qui permettent de dynamiser la sécurité civile sur le territoire.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui est pour ? 17 voix.

Qui s'abstient ? 1 voix (Pierre MARMONIER)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

R/26-03/18 Élections des représentants du personnel au sein de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) : modalités d'organisation électorale

Madame KHELIFI.- Les élections des représentants du personnel à la CATSIS et au CCDSPV se dérouleront du 12 au 19 mai prochain. Le scrutin se déroulera par vote électronique.

Le rapport qui vous a été transmis reprend l'ensemble des modalités de scrutin qu'il convient de fixer ensemble.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/19 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1^{er} janvier 2025

Madame KHELIFI.- Depuis 2022, notre établissement présente chaque année, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation comparée entre les femmes et les hommes du SDMIS. Ce rapport prend la forme d'une infographie jointe en annexe, qui dresse un état des lieux au 1^{er} janvier de l'année n-1 à travers différents indicateurs comme les effectifs, l'ancienneté au sein du SDMIS, la

moyenne d'âge, l'exercice de l'activité à temps partiel, ou encore les éléments relatifs à la rémunération.

Lieutenant-colonel DREVET, je vous laisse nous en faire une présentation dans les grandes lignes.

Lieutenant-colonel DREVET.- Ce rapport a bien été établi au 1^{er} janvier 2025, il nous permet de donner des éléments de comparaison puisque c'est la quatrième année que nous suivons ces indicateurs.

Je reviens sur la pérennisation des effectifs du corps de sapeurs-pompiers au SDMIS.

S'agissant des sapeurs-pompiers professionnels, l'effectif de femmes au sein du corps est passé de 61 à 102, cela reste relativement faible, nous n'avons pas encore énormément de femmes qui se présentent au recrutement, mais c'est malgré tout en augmentation.

Nous notons une augmentation un peu plus sensible chez nous sapeurs-pompiers volontaires, puisque nous avons développé des outils permettant d'être beaucoup plus attractifs pour les femmes. Nous sommes passés d'environ 1 000 femmes à plus de 1 300. Aujourd'hui, un quart des sapeurs-pompiers volontaires est une femme. C'est de bon augure parce que si nous avons plus de sapeurs-pompiers volontaires féminins, le creuset de nos sapeurs-pompiers professionnels venant essentiellement de sapeurs-pompiers volontaires, nous pouvons espérer dans quelques années en récolter les fruits.

Voilà ce que je pouvais dire sur les chiffres les plus intéressants à développer.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/26-03/20 Convention interdépartementale C2026-09 des services départementaux d'incendie et de secours de la région Auvergne-Rhône-Alpes relative aux frais de formation

Madame KHELIFI.- Contrôleur général, je vous laisse en donner les grandes lignes.

Contrôleur général GOUZEC.- Le travail entre les SDIS de la région Auvergne-Rhône-Alpes est de très grande qualité depuis de nombreuses années et nous souhaitons, à travers cette convention, nous joindre à la démarche vertueuse d'harmonisation des coûts de formation des sapeurs-pompiers au sein de la zone.

Cette adhésion suppose la signature d'une nouvelle convention avec les SDIS concernés, étant précisé que les dispositions financières afférentes à l'hébergement et à la restauration des stagiaires et des formateurs ne sont pas incluses dans le champ d'engagement du SDMIS, le but étant d'avoir une démarche partagée d'accueil et de partage des stagiaires et des formateurs à l'échelle de la région.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie

Nous avons deux communications remises sur table.

Plan en faveur de la transition écologique du SDMIS

Lieutenant-colonel BELLERET.- Je rappelle que ce plan a été voté par le conseil d'administration en 2022, pour la période 2022-2027.

Le bilan reprend en préambule l'ensemble des domaines concernés par ce plan, à savoir l'évolution écologique du patrimoine immobilier, la production d'énergies renouvelables, la transition écologique du parc de véhicules et les modifications des comportements en matière d'adaptation de notre établissement au dérèglement climatique.

(Page 3) Vous retrouvez l'ensemble des modalités de pilotage de ce plan, la sous-direction des moyens matériels chargée de son suivi, de sa mise en œuvre avec l'ensemble des sous-directions de notre établissement.

Nous nous intégrons dans cette démarche territoriale et nationale qui porte sur ce sujet, sachant qu'il est traité de manière dynamique en lien avec notre document structurant phare, le SACR, qui nous permet de faire évoluer la réflexion sur la résilience de l'établissement en matière de dérèglement climatique et les avancées sur ces sujets.

(Page 4) Vous retrouvez nos sources principales de production de carbone et notre impact sur le dérèglement climatique. Comme nous sommes une organisation de service, c'est essentiellement lié aux achats, ce qui nous a permis, dans le cadre de ce plan, de travailler prioritairement sur nos achats et d'associer cette problématique d'achat à notre volonté de résilience et d'approvisionnement de l'établissement.

(Page 5) Comme le conseil d'administration nous l'avait demandé, nous avons recherché un certain nombre de cofinancements pour chacune des actions qui permettent aujourd'hui, au travers des certificats d'économie d'énergie et des subventions obtenues, d'afficher 1,7 M€ de recettes.

(Page 6) Vous retrouvez l'état d'avancement de l'ensemble des 32 actions portées dans le cadre de ce plan. Je vous laisserai en prendre connaissance. Le système de classement est assez simple pour

être visuel : les actions amorcées, les actions vraiment avancées (25 %), les actions très avancées (31 %) et les actions finalisées. Une action finalisée ne signifie pas que l'on ne travaille plus sur ce sujet, bien au contraire, mais plutôt que l'action est devenue pérenne.

(Page 7) Quelques actions pour illustrer, par exemple le travail que nous avons pu accomplir sur la sobriété qui nous a permis de baisser nos consommations énergétiques de 16 %. Nous ne chauffons plus nos halls de départ, nous les tenons hors gel alors que parfois, auparavant, ils pouvaient être chauffés à des températures de l'ordre de 20 degrés.

Ces actions de sobriété et de sensibilisation de nos salariés et de l'ensemble de nos agents ont permis cette baisse significative.

Pour terminer sur ces actions notables, un travail a été réalisé autour de la gestion de l'eau qui n'était pas dans le plan initialement, qui nous a permis de réduire notre consommation et de démarrer un travail sur l'usage de l'eau dans nos actions opérationnelles.

Des mesures aussi au travers de l'achat public, nous adhérons au parcours national des achats responsables, avec un énorme travail de la SDAF sur ces sujets, en lien avec l'ensemble des autres sous-directions.

Pour terminer, un travail autour de la gestion de nos déchets qui prend en compte des économies que nous pouvons faire, également l'ensemble de la réglementation qui nous est imposée en la matière.

Je souligne un élément important : 100 % de nos moussants et émulseurs au sein du SDNIS n'ont plus de PFAS. Nous n'utilisons plus d'émulseurs fluorés dans nos actions au quotidien.

Nous ouvrons progressivement ce plan d'action vers la résilience de notre établissement au regard du dérèglement climatique et tout ce que nous pourrions être amenés à gérer de manière générale dans les années à venir.

Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le sujet.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup, lieutenant-colonel. Bravo pour ce travail considérable qui nous a permis d'avancer sur les sujets essentiels autour des mobilités, la gestion de l'eau. Je tenais sincèrement à vous remercier pour ce travail considérable.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Madame COLLIN.- Je voulais m'associer aux remerciements pour la qualité du travail. Je voulais reparler de l'eau et dire combien c'est important, c'est une ressource très importante sur le territoire, qui va disparaître. Le fait que le SDMIS aille au-delà de la demande et travaille sur cette ressource pour en limiter l'usage est une grande évolution.

Les PFAS, évidemment, sont un sujet fondamental.

Les objectifs que vous avez fixés au SDMIS d'ici à 2050 sont colossaux, les équipes sont très investies sur ces sujets.

Un grand merci à vous tous pour le travail réalisé.

Madame KHELIFI.- Merci, madame COLIN.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons à la communication suivante.

Bilan 2025 du plan d'action en faveur de la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations

Lieutenant-colonel BELLERET.- Je change de casquette, ce n'est pas le sous-directeur qui vous parle mais le référent mixité et lutte contre les discriminations.

Un plan d'action a été voté l'année dernière, il comprend 45 actions. Il a été adopté le 31 mars 2025. Il élargit le plan égalité femmes-hommes 2022-2024 porté précédemment par la directrice adjointe.

L'objectif est de garantir un environnement de travail inclusif et bienveillant, prévenir et lutter contre toutes formes de discrimination, mettre en œuvre la richesse des ressources humaines au travers d'actions qui favorisent la diversité.

On retrouve trois axes avec des actions transversales et le même mode de classification que sur le plan évoqué précédemment.

(Page 3) On entre dans le détail de l'axe « Garantir l'égalité au sein du SDMIS », avec des actions du type mise en œuvre d'un référent handicap qui reste à réaliser, des actions plus abouties sur le recueil des bonnes pratiques d'intégration en caserne et dans les services. L'objectif est de le proposer à nos cadres, quand ils prennent leurs fonctions, ce qui leur permet d'avoir une action dans leur propre giron d'autorité. Et des actions sur la politique de formation avec toujours le même système de classement.

Parmi les illustrations notables sur cet axe, un gros travail a été réalisé par la sous-direction des Ressources humaines sur l'accompagnement de la parentalité, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, 100 % des jurys de recrutement avec une représentation féminine, des travaux d'aménagement des vestiaires femmes qui sont réalisés, mais qu'il reste à renforcer, la journée d'accueil du personnel que nous intensifions.

L'axe 2, « Prévenir et lutter contre les discriminations ». Là encore, des actions classées, certaines abouties, notamment au travers de l'ADMJSP (association départementale-métropolitaine des jeunes sapeurs-pompiers). Aujourd'hui, le SDMIS est une entité refuge pour nos jeunes qui parfois rencontrent des difficultés au collège ou dans leur cadre familial. Tout ce travail réalisé par les formateurs et par l'ADMJSP en lien avec la SDRH a vraiment permis d'identifier le SDMIS comme une ressource pour ces jeunes.

D'autres actions sur le réseau des correspondants restent à renforcer. Le directeur nous a demandé de faire en sorte que l'on trouve un correspondant dans chaque entité. Nous essayons d'accentuer notre maillage en la matière.

(Page 6) Nous retrouvons des actions mises en œuvre en 2025, le fameux baromètre des violences sexistes et sexuelles qui fait beaucoup parler dans les casernes, qui permet à la machine à café d'avoir des discussions toujours très intéressantes. Vous avez pu voir l'exposition universelle, le travail effectué par l'association Colosse aux pieds d'argile et plusieurs autres actions.

Le dernier axe, « La promotion de la diversité des agents du SDMIS », en interne comme en externe, notamment beaucoup d'actions en production et une action finalisée, institutionnalisée, comme la cérémonie de la Sainte-Barbe qui permet de promouvoir cette diversité.

Je peux citer d'autres actions comme la journée citoyenne à La Duchère, les plaquettes métiers, le fait que nous appliquions le principe de parité femme-homme dans les images que nous transmettons à l'extérieur dans nos supports de communication.

(Page 8) Plusieurs sujets dont je vous laisse prendre connaissance, des actions transversales qui visent à aller chercher des subventions lorsque c'est possible. Pour information, nous avons obtenu une subvention de 18 000 € dans le cadre du fonds pour l'égalité

professionnelle qui nous a permis de faire des formations, notamment sur le recueil de la parole, et des interventions en caserne qui permettent de mettre en débat ces sujets.

Voilà la communication concernant cette première année de notre plan d'action. Nous avons encore beaucoup de travail. Nous sommes concentrés sur ce sujet que nous continuerons à faire avancer dans les années qui arrivent.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour ce travail qui permettra de structurer ce sujet ô combien essentiel pour les années qui viennent.

Monsieur ARTIGNY.- Merci pour cette communication. Pour rejoindre la présentation du lieutenant-colonel BELLERET, il est important de travailler sur les conditions de travail, l'aménagement des EPI, ce qui permettra aux femmes réticentes d'intégrer le SDMIS dans des conditions d'accueil favorables.

Ce n'est pas seulement un document, c'est aussi une réalité. Lors de la dernière FSSSCT, au moment du débat sur le document unique d'évaluation des risques professionnels, il a été évoqué la possibilité de distinguer le personnel féminin qui pourrait, face à un même danger, ne pas subir les mêmes conséquences sanitaires.

Il reste à travailler sur les modalités de mise en œuvre de ces dispositions, cela permettrait également d'évaluer les risques auxquels sont exposées les femmes dans le cadre des activités de sapeurs-pompiers et, là aussi, de mettre en place des mesures de prévention et de correction qui favoriseraient l'intégration.

Je remercie les équipes pour les débats qui ont eu lieu lors de la dernière FSSSCT.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le vice-président, pour ces propos. Je laisse la parole au contrôleur général avant de clore cette séance.

Contrôleur général GOUZEC.- C'est le dernier conseil d'administration sous cette forme, avec de nombreux renouvellements de ses membres sauf pour les représentants du département. C'est pourquoi, avec les membres du comité de pilotage, nous avons souhaité qu'il puisse être laissé une trace de votre rôle d'élu du conseil d'administration qui est un rôle important dans le cadre d'une démocratie qui fonctionne et qui permet de faire vivre notre établissement.

Cette réalisation a été faite par les services de la communication, nous allons vous remettre cette marque de reconnaissance, cette trace qui vous permettra de garder en mémoire le rôle que vous avez pu jouer pour le SDMIS.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je voudrais simplement demander à M. VIEIRA s'il vote le budget de Mme FAUTRA.

M. VIEIRA.- Je vote le budget de Mme FAUTRA en votant contre, mais je ne dis pas qu'il est insincère.

Si j'affirme qu'il est insincère, au lieu de le dire, je vais au tribunal administratif et, la dernière fois que j'y suis allé, j'ai gagné. Si vous souhaitez dire qu'il est insincère, allez-y ! Il ne sert à rien de lancer des accusations à l'emporte-pièce.

Monsieur GUILLOTEAU.- Je ne lance aucune accusation. Vous êtes un garçon envers et contre tout (vous écrivez « envers » comme vous le voulez) intéressant. Je suis très content de vous avoir rencontré dans ma vie. Quand vous serez élu comme moi sur votre nom, vous pourrez donner des leçons.

M. VIEIRA.- Ce genre de remarque n'était pas nécessaire, monsieur GUILLOTEAU, ce n'était pas approprié, pas correct. Quand je

vous entendez dire que vous me découvrez, sachez que je viens dans cette instance depuis six ans puisque je suis suppléant de M. GEOURJON qui est rarement venu, mais cela fait six ans que vous auriez pu me découvrir, j'ai été présent à de nombreuses séances.

Madame KHELIFI.- Vous avez eu tort de ne pas le découvrir plus tôt !

Merci. Nous allons terminer ce conseil d'administration sur une note positive puisqu'une médaille gravée à votre nom a été remise à chacun et chacune.

Un grand merci pour cette noble et très chaleureuse attention qui doit nous toucher chacun. En tout cas, cela me touche énormément.

Merci beaucoup.

Je vous invite chacune et chacun à poursuivre nos échanges et nos remerciements autour d'un verre de l'amitié.

Un grand merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 16 heures 52.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



